

Sécurité et efficacité : Nouveaux guides de la CAPEB, IRIS-ST et OPPBTP pour les serruriers métalliers sur les vêtements de travail et aspirateurs

Paris, le 2 juillet 2024 - La CAPEB, l'IRIS-ST et l'OPPBTP publient deux nouveaux guides de choix à destination des serruriers métalliers. Le premier se penche sur les aspirateurs dédiés au nettoyage des ateliers et des chantiers, le second se focalise sur les vêtements et les équipements de protection individuelle. Tous deux issus de travaux menés à la suite d'une étude réalisée par l'OPPBTP, en partenariat avec la CAPEB, l'IRIS-ST et les services de santé au Travail (l'ASTBTP13, le Pôle Santé Travail Pyrénées Orientales et le SPSTI GAS BTP), ils poursuivent le même objectif d'aider les professionnels à s'orienter vers les matériels et équipements les mieux adaptés. Pratiques et synthétiques, ces guides sont des outils pour améliorer la sécurité et les conditions de travail d'une profession exposée à de nombreux risques. Ils complètent la publication précédente du guide de choix des protections anti-bruit en atelier de serrurerie-métallerie.

Des travaux menés à la suite d'une étude métier sur les serruriers métalliers

Les métiers de la Métallerie et Vitrage de la CAPEB, l'Institut de Recherche et d'Innovation sur la Santé et la Sécurité au Travail (IRIS-ST), les services de santé au travail et l'OPPBTP ont signé un partenariat pour mener une étude sur les conditions de travail des serruriers-métalliers en atelier. Elle a été réalisée par une équipe pluridisciplinaire composée de médecins du travail, d'ergonomes et de préventeurs, auprès d'entreprises de serrurerie-métallerie volontaires et adhérentes à la CAPEB dans trois régions de France, selon une méthode adaptée d'analyse et d'évaluation des conditions de travail (MAECT). Elle a notamment mis en évidence des points de vigilance sur les pratiques en matière de vêtements de travail et leur entretien, de port des équipements de protection individuelle et de nettoyage des ateliers de serrurerie métallerie.

Deux guides pour partager les bonnes pratiques

Concernant les vêtements de travail et les équipements de protection individuelle que ce soit en termes de protection contre les niveaux de bruit, de variations de température dans des ateliers globalement peu isolés, de risques liés aux opérations de soudure ou de meulage, mais aussi de nettoyage des vêtements, la sélection des équipements appropriés est cruciale. Elle constitue un axe important pour améliorer la sécurité et les conditions de travail.

Concernant les aspirateurs, les observations ont montré que si les ateliers sont propres dans l'ensemble, modifier certaines pratiques actuelles – emploi de la soufflette et du balai, par exemple – conduirait à diminuer l'exposition des opérateurs aux poussières et aux particules redispersées dans l'air. L'utilisation de l'aspiration au moyen d'aspirateurs industriels adaptés apporte de réels bénéfices en la matière.

Des pistes pour généraliser l'usage d'équipements adaptés

Ainsi, concernant les vêtements de travail et les équipements de protection individuelle, il convient de s'interroger lors du choix, sur les situations de travail, en intérieur ou extérieur, et sur les risques associés auxquels sont exposés les professionnels, afin de déterminer les caractéristiques des

équipements adaptés. En complément, la prise en considération de critères de choix en lien avec le confort et la facilité d'entretien permet d'améliorer les conditions de travail et favorise leur port.

Concernant les aspirateurs, il convient de prendre en considération le lieu d'utilisation, atelier ou chantier, les travaux réalisés afin de sélectionner le bon matériel et les composants et accessoires associés, comme le filtre et le sac. Le guide propose un cheminement en quatre étapes pour choisir l'appareil le plus adapté, selon les polluants qui sont à aspirer, le mode d'aspiration, le débit d'air et la dépression nécessaires, ou encore le type d'atelier ou de chantier. Il existe trois classes de matériels d'aspiration, en fonction de leur performance de filtration : L, M, H. En ateliers et dans les situations courantes, les serruriers-métalliers ont généralement recours aux classes L et M.

À noter que le guide évoque également l'importance de la maintenance et de l'entretien du matériel et de ses accessoires et donne des indications aux entreprises. Il détaille enfin les caractéristiques de quatre modèles expérimentés par des entreprises, et précise les avantages, les inconvénients et les pistes d'amélioration possibles qu'elles ont exprimées.

Des recommandations pour la prise de décision

Ces deux guides ont pour vocation de présenter des recommandations afin d'orienter les entreprises et éclairer leurs choix. Ils ne présentent aucun caractère d'obligation. L'employeur trouvera cependant dans ces guides diverses options adaptées selon les impératifs et exigences qu'il aura préalablement évalués, lui permettant de réaliser les choix adaptés à ses besoins en intégrant la prévention des risques et l'amélioration des conditions de travail pour ses salariés.

[Consulter le guide de choix des vêtements de travail et des équipements de protection individuelle des serruriers métalliers](#)

[Consulter le guide de choix aspirateurs pour les ateliers de serrurerie métallerie](#)

[Consulter le guide de choix des protections anti-bruit en atelier de serrurerie-métallerie](#)

À propos de la CAPEB

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (61 000 entreprises).

- 621 803 entreprises, soit 97 % des entreprises du bâtiment, dont 457 650 entreprises travaillant sans salarié (incluant 200 386 en micro-entreprises) et 164 153 entreprises employant entre 1 et 10 salariés
- 518 599 salariés, soit 47 % des salariés
- 60 000 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (46 %)

A propos d'IRIS-ST

L'IRIS-ST (Institut de Recherche et d'Innovation en Santé et en Sécurité au Travail) créé en 2007 par la CAPEB et la CNATP, se consacre intégralement aux questions de prévention des risques dans l'artisanat du bâtiment. Grâce à sa connaissance du monde artisanal, l'IRIS-ST développe et met à disposition des artisans des solutions et des outils adaptés, en privilégiant une approche métier. Accompagner,

informer, rechercher des équipements innovants, créer des outils ou encore mener des études ciblées sont autant d'actions réalisées par IRIS-ST, en partenariat avec de nombreux acteurs du secteur. L'IRIS-ST s'attache ainsi à apporter des réponses claires et opérationnelles aux artisans pour maîtriser les risques auxquels ils sont exposés.

Pour en savoir plus : www.iris-st.org

À propos de l'OPPBT

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBT) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantit le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBT est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'expertise pour identifier les solutions de prévention, la promotion en portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'accompagnement des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

Contact presse

Pour plus d'informations ou pour des interviews, veuillez contacter :

- Albertine MINART, chargée des relations presse CAPEB : a.minart@capeb.fr - 01 53 60 50 84
- Solange DELPECH, service presse OPPBT : solange.delpech@oppbt.fr - 01 46 09 26 76
- Jérôme Saczewski, service presse CLC Communications : j.saczewski@clccom.com